

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06.04.2017

Dossier complet le :

06.04.2017

N° d'enregistrement :

F09317 P0114

1. Intitulé du projet

Aménagement à Cogolin-Plage - Secteur-dit de l'Hippodrome / Cogolin (Var)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COGEDIM Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marion BUCH

RCS / SIRET

3 8 0 | 3 7 5 | 0 9 7 | 0 0 1 8 1

Forme juridique

Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit créé une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement envisagé est un ensemble immobilier dont le terrain d'assiette couvre une superficie de 9,8 ha et d'une surface de plancher estimée à 35 000 m² destinée à du logement en accession, à du logement intermédiaire, à du logement social.

Le site d'implantation du projet est actuellement une zone dédiée aux structures d'hébergements touristiques. La totalité des constructions existantes sera démolie. Les bâtiments actuels n'ont pas de valeur patrimoniale, ni architecturale.

Des aménagements paysagers viendront agrémenter la composition urbanistique.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'opération sont d'ouvrir ce foncier sur son quartier, préserver des espaces verts et créer une nouvelle dynamique urbaine.

La restructuration et le réinvestissement urbain doit ainsi permettre :

- de créer un lien avec les entités limitrophes notamment en matière de maillage ;
- de valoriser le patrimoine naturel en conciliant urbanisme et environnement ;
- d'établir un quartier durable qui s'insère logiquement dans le paysage environnant.

Le but est de créer un véritable pôle urbain littoral permettant d'offrir des logements adaptés notamment :

- pour répondre à la demande locale.
- pour favoriser l'implantation de population à l'année et des actifs sur le territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases :

- Démolition de l'existant : site actuellement occupé par des hébergements touristiques ;
- Construction et aménagement des bâtiments et des espaces extérieurs ;
- Aménagement des aires de stationnements et des voies de circulation ;
- Aménagements des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
- Aménagement paysagé et finition des espaces verts.

Le planning prévisionnel est le démarrage des travaux à la fin de l'année 2018, pour une durée de près de 36 mois, avec une possibilité de réaliser les travaux en plusieurs tranches.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comprend la construction d'une surface de plancher estimée à 35 000 m², avec plusieurs types de logements.

Le projet prévoit la mise en place de parcs de stationnements et d'une trame piétonne.

Le projet disposera d'espaces verts.

Après livraison de l'opération, les parties communes seront exploitées par les futurs propriétaires et par la ville pour les espaces rétrocedés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de Permis de construire :: article L421-1 et suivants, R421-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie d'emprise du projet	98 480 m ²
- Surface de plancher prévue	35 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le terrain d'implantation du projet est localisé à l'extrémité Est de la commune de COGOLIN (83).

Le terrain se trouve dans le quartier de Cogolin-Plage / La Foux, au niveau du secteur-dit de l'Hippodrome., dans le voisinage immédiat des Marines de Cogolin.

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 58 ' 17 " 65 Lat. 43 ° 26 ' 61 " 67

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'emprise du projet n'est pas concerné par zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF). Le zonage le plus proche (plus de 50 m) concerne la ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Giscle et de la Môle », au regard du contexte fortement urbanisé, les enjeux écologiques propres à la Giscle n'interagissent pas avec la zone d'emprise.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cogolin est une commune riveraine de la mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement des infrastructures de transport terrestre : - RD559 et RD98 classé en catégorie 2 (bande de 250 m de part et d'autre du bord de la chaussée sont délimitées des « secteurs affectés par le bruit »). La zone projet se trouve dans cette bande de 250 m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni monument historique ou ses abords, ni site patrimonial remarquable n'est compris dans l'emprise du projet. Le plus proche monument historique est localisé à près de 2.8km à Grimaud, il s'agit de la Villa Seynave.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque Inondation de COGOLIN, approuvé par arrêté préfectoral du 30/12/2005 Le terrain d'emprise est en zone bleue estimée exposée à des risques moindres dans laquelle des parades peuvent être mises en œuvre. Le projet d'aménagement sera soumis à la stricte application des règles édictées dans le cadre du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le recensement des sols et sites pollués établi par le Ministère de l' Ecologie et du Développement Durable (base de données BASOL) ainsi que la base de données BASIAS, répertoriant les anciens et actuels sites industriels, ont été consultés. L' aire d' étude rapprochée comprend plusieurs sites industriels (essentiellement des stations services), aucun nest présent au niveau de la zone potentielle d'implantation du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par un périmètre de protection des captages d'eau potable de la nappe de la Giscle et de la Môle. Elle est située dans un périmètre de protection éloignée qui implique que toutes activités nouvelles seront soumises à l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène (selon l'arrêté du 30 avril 1986).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise n'est pas concernée par un site inscrit. Le site inscrit le plus proche du projet se trouve en bordure du site, il s'agit du site inscrit "Presqu'île de Saint-Tropez".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois sites Natura 2000 sont répertoriés à plus de 5 km de l'emprise projet : site d'Intérêt Communautaire n° FR9301622 - La Plaine et le Massif des Maures ; site n° FR9301624 - Corniche varoise ; zone de Protection Spéciale « Plaine des Maures »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise n'est pas concernée par un site classé. Le site classé le plus proche du projet se trouve en bordure du site, il s'agit du site classé "Les deux groupe de Pins".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition, l'aménagement et la construction de l'ensemble immobilier impliqueront des déblais et remblais, l'objectif fixé étant de respecter un équilibre. Les matériaux de démolition des bâtiments seront évacués et traités dans des structures adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est constitué de milieux artificialisés, lieu d'accueil d'une flore et d'une faune ordinaire fréquemment rencontrée en zones anthropisées et urbanisées. La trame boisée située à l'Ouest constitue un habitat d'intérêt pour la nidification du Petit-duc scops (arbres à cavités) et la Pipistrelle de Nathusius (ancienne ripisylve), le projet d'aménagement préserve ce secteur. L'implantation du projet a tenu compte des zones présentant les enjeux écologiques les plus notables et concerne peu les zones boisées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non au regard des distances séparant le site du projet des sites Natura 2000 les plus proches (à plus de 5 km), pas de lien écologique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - risque lié au transport de matières dangereuses à proximité : lié à la RD98 et la route du littoral (RD559 et RD98a) qui traversent la commune et assurent un flux de transit et de desserte. La zone de projet est plus particulièrement localisée à proximité de la route du littoral au niveau de l'angle sud-ouest. - risque lié à une rupture de barrage existe sur toute la commune (du barrage de la Verne situé sur La Mole et Collobrières (15 km).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - risque sismique faible : suivi des dispositions constructives selon la nature des bâtiments prévus, - risque de retrait-gonflement d'argile d'aléa faible : vérification de la stabilité des sols et adaptation du projet le cas échéant (étude géotechnique en cours) - risque d'inondation par débordement de cours d'eau (zone bleue B1, PPRI Cogolin) : prise en compte des prescriptions constructives du PPRI - risque de submersion littorale (TRI Est Var) : adaptations particulières tenant compte ce risque (côte des planchers bas et des seuils des ouvertures à 2,40 mNGF pour toutes les constructions)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de feu de forêt : non aggravation du risque et prévention en phase construction et d'utilisation du site
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phases travaux, le chantier est susceptible d'être à l'origine d'une augmentation du trafic notamment en termes de camions.</p> <p>Après la phase travaux, la perméabilité de l'opération d'aménagement bénéficiera au cheminement piéton.</p> <p>Le projet entrainera un trafic lié à la création de nouveaux logements, tout au long de l'année. Actuellement, au niveau de ce site réservé à l'hébergement touristique, le flux induit est estimé à près de 1000 véhicules jour en haute saison.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le terrain est actuellement exploité comme camping et zone d'hébergements touristiques (bruyant en haute saison). La phase chantier entrainera des nuisances sonores pour les riverains (jours ouvrables et pendant la journée)</p> <p>L'emprise projet se trouve concernée par des voies bruyantes les futurs bâtiments présenteront une isolation de façade renforcée vis-à-vis du bruit provenant de l'extérieur.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les modalités d'aménagements n'impliquent pas des travaux sources de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la mise en place d'éclairage dans les parties communes. ces éclairages seront choisis pour préserver la qualité du site afin de ne pas déranger les espèces faunistiques nocturnes sensibles : couleur de l'éclairage et orientation du faisceau. La durée de l'éclairage sera également optimisé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets dans l'air liés au trafic supplémentaires de l'opération, à relativiser cependant au regard du contexte d'implantation (axes routiers fréquentés localisés à proximité qui sont émetteurs de pollutions dans l'air notables).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet aura pour conséquence d'augmenter les surfaces imperméabilisées au droit du terrain aménagé. Néanmoins, le parti pris de conserver au maximum la couverture végétale permettra de limiter le coefficient de ruissellement du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets de chantiers et de démolition évacués et traités vers des structures adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain n'est concerné par aucune zone de protection architectural et paysagère, ni site archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments actuels, qui seront démolis, n'ont pas de valeur patrimoniale, ni architecturale. Modification de l'utilisation des terrain (camping / hébergements touristiques) pour une amélioration et une occupation plus adaptée. Augmentation / densification du parc de logements et diversification de l'offre. Ouverture du terrain pour une liaison avec les différentes entités urbaines voisines. Créations de nouveaux espaces publics.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Adaptation du projet aux sensibilités environnementales : évitement des zones d'intérêt écologique et paysager, adaptation du projet aux contraintes physiques sur la base d'études techniques en cours de réalisation.

Optimisation de l'éclairage pour minimiser ses nuisances.

Bonnes pratiques en phase chantier telles que prévention et traitement des pollutions chroniques et accidentelles, gestion adaptée des déchets, mesures préventives et curatives concernant le risque incendie, délimitation rigoureuse des emprises.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La définition du projet s'appuiera sur des études techniques afin de tenir compte des sensibilités du site d'implantation (prise en compte de la stabilité des sols et de la préservation de la qualité des ressources en eaux souterraines ; conformités aux règlements et recommandations du PPRI de Cogolin et des préconisations du TRI Est Var, aux prescriptions constructives vis-à-vis du risque sismique).

L'implantation du projet a tenu compte des zones présentant les enjeux écologiques les plus notables et ne concerne que faiblement les zones boisées. Le projet prend en compte le contexte écologique dans lequel il s'insère et permet le maintien de l'intérêt écologique du milieu.

En phase travaux, les impacts seront maîtrisés par des mesures adaptées (bonnes conduites de chantier, suivi environnemental, information des riverains).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Note environnementale sommaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

FRESUS

le,

31/03/2017.

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus